

## Demande d'admissibilité à la contribution réduite

Dans ce formulaire, les lettres encadrées (exemple : A ) font référence à une liste de documents à joindre. Il est important de cocher au verso du formulaire les cases qui correspondent à votre situation. Vous devez remettre au prestataire de services de garde le présent formulaire dûment rempli et signé, de même que chacun des documents dont la case a été cochée au verso de ce formulaire afin qu'une décision puisse être rendue quant à votre admissibilité.

Rubrique 1 – IDENTIFICATION									
Parent Le titulaire de l'autorité parentale ou la personne qui assume de fait la garde de l'enfant  Nom . Prénom									
Adresse de résidence									
Numéro Rue, avenue, bou	levard, case postale		Appartement						
Ville, municipalité  Province  Code postal									
Ind. rég. Ind. rég. N° de téléphone (résidence)									
Ouel est votre lien Avez-vous la citovenneté									
avec le ou les enfants?	☐ Mère ☐ Père ☐ Autre personne		Oui A Non A et B						
Si vous faites cette demande pour plus de deux enfants, veuillez utiliser un second formulaire, en indiquant le rang de l'enfant (3°, 4°, etc.)  Premier enfant  Deuxième enfant									
Nom		Nom							
Prénom		Prénom							
Date de naissance	Année Mois Jour	Date de naissance A	Année Mois Jour						
Rubrique 2 – BESOINS	DE GARDE								
Cochez (✔) la case qui co									
Premier enfant visé par c		Deuxième enfant visé par cette							
Enfant âg é de moins de cinq a de l'année de référence	ans au 30 septembre	Enfant âg é de moins de cinq ans au 3 de l'année de référence	30 septembre <b>E</b>						
Période continue de 2 h 30	D à 4 heures par jour	Période continue de 2 h 30 à 4 he	eures par jour						
un maximum de 10 h par j		Période continue de plus de 4 her un maximum de 10 h par jour	ures par jour jusqu'à						
qui ne peut pas être reçu dans	u 30 septembre de l'année de référence, <b>G</b> s un service de garde en milieu scolaire el service ou de place disponible.	Enfant âgé de 5 ans ou plus au 30 se qui ne peut pas être reçu dans un ser en raison de l'absence d'un tel servic	vice de garde en milieu scolaire						
	des discontinues totalisant au moins ériode de garde maximale de 5 heures re 6 h 30 et 18 h 30.	Période continue ou périodes disc 2 h 30 par jour pour une période o par jour s'échelonnant entre 6 h 3	de garde maximale de 5 heures						
Date prévue de la 1 <sup>re</sup> journée de garde	Année Mois Jour	Date prévue de la 1 <sup>re</sup> journée de garde	Année Mois Jour						
Date prévue de fin de la garde (si vous la connaissez)	Année Mois Jour	Date prévue de fin de la garde (si vous la connaissez)	Année Mois Jour						
(Si vous la comitaissez)		(SI VOUS IA COTITAISSEZ)							
Rubrique 3 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS (programme d'aide sociale ou programme de solidarité sociale)									
3.1 Recevez-vous une prestation d'un programme d'aide financière de dernier recours (programme d'aide sociale ou programme de solidarité sociale) au sens de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles  Oui  Non (L.R.Q., chapitre A-13.1.1)?									
Si vous avez répondu non, passez à la Rubrique 4 – RENSEIGNEMENT EXIGÉ DANS LE CAS D'UNE RÉINSCRIPTION  3.2 Avez-vous une lettre de recommandation indiquant que votre enfant a besoin									
de services de garde pou		t Desoil i	Oui D Non						
Si vous avez répondu <b>oui</b> , cochez (✓) la case se rapportant à l'organisme qui a fourni la lettre de recommandation.									
Centre local de services communautaires (CLSC)  Centre de services de santé et de services sociaux pour les autochtones cris									
Centre hospitalier	☐ Ce	entre de protection de l'enfance et de la je	unesse (CPEJ)						
Centre de réadaptation	on								
Veuillez signer l'autorisation de communiquer des renseignements si vous recevez des prestations d'un programme d'aide financière de dernier recours (programme d'aide sociale ou programme de solidarité sociale).									
J'autorise le ministère de la Far	mille à vérifier, dans le cadre de l'exemption de a Loi sur l'aide aux personnes et aux familles	e la contribution réduite, mon admissibilité	à un programme d'aide financière						
Signature du parent		Date	Année Mois Jour						
Pubrique 4 DENCEIO	NEMENT EVICÉ DANS LE CASE	INE DÉINECDIDTION							
Rubrique 4 – RENSEIGNEMENT EXIGÉ DANS LE CAS D'UNE RÉINSCRIPTION  4.1 Depuis le 1er septembre de l'année de référence, avez-vous bénéficié de la contribution réduite ou, si vous									
recevez une prestation d'un programme d'aide financière de dernier recours au sens de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, avez-vous été exempté/exemptée du paiement de la contribution réduite?  Oui  Non									
Rubrique 5 – SIGNATU	RE								
Je déclare que les renseigne réduite, le parent doit aviser sa	ements qui figurent dans cette demande so ans délai le prestataire de services de garde d	de tout changement affectant les renseigr							
	e au paiement de la contribution réduite ou à	·	Année Mois Jour						
Signature du parent		Date	I						

Ministère de la Famille

FO-0601 (01-2013)

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR Cochez (/) les cases qui correspondent à votre situation selon les lettres encadrées sur le formulaire. A Un certificat ou l'acte de naissance du parent ou, dans le cas du parent ayant la citoyenneté canadienne, tout autre document établissant sa citoyenneté canadienne (carte de citoyenneté, certificat de citoyenneté canadienne, passeport canadien, certificat d'une naissance canadienne à l'étranger, certificat du statut d'Indien). A Un certificat ou l'acte de naissance du premier enfant visé par cette demande. A Un certificat ou l'acte de naissance du deuxième enfant visé par cette demande. IMPORTANT: Votre certificat ou votre acte de naissance ou, le cas échéant, le document établissant votre citoyenneté canadienne ainsi que le certificat ou l'acte de naissance de votre ou de vos enfants doivent être présentés au prestataire de services de garde. Une photocopie certifiée conforme à l'original par le prestataire de services de garde doit être conservée au dossier parental. B Si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne et que vous ne pouvez fournir votre certificat ou votre acte de naissance ou celui de votre ou de vos enfants, vous devez produire une déclaration sous serment qui explique les motifs pour lesquels vous ne pouvez le ou les fournir, et qui précise la date de naissance de votre ou de vos enfants, le cas échéant. De plus, si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne, veuillez cocher (I), dans le tableau qui suit, la case se rapportant à votre statut et remettre les documents exigés selon votre statut. TABLEAU DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉS DU PARENT QUI N'A PAS LA CITOYENNETÉ CANADIENNE Étrangers avec statuts Personne autorisée à soumettre sur place une demande de résidence permanente Réfugié Personne à protéger Personne protégée Résident Travailleur Étudiant Titulaire d'un permis de séjour temporaire permanent Documents exigés Documents exigés Documents exigés Documents exigés Documents exigés Documents exigés Copie de la lettre délivrée par les autorités canadiennes de l'immigration établissant que la personne est autorisée à soumettre au Canada une Copie du permis de travail délivré par les autorités canadiennes Copie du certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi Copie d'un permis Copie de la fiche relative au droit Copie d'un certificat d'acceptation délivré d'établisseme (IMM-1000) en vertu de l'article 3.2 de la Loi dont la codification de l'immigration diquant le lieu de travail et le nom de l'employeur établit qu'il a été délivré en vue de l'octroi éventuel de résidence permaner sur l'immigration au Québec sur l'immigration au Québec demande de résidence Copie de la carte de résident permanent et et Copie de la lettre de l'autorité canadienne compétente établissant que la personne est un réfugié ou une personne à protéger ou encore une personne protégée au sens de la Loi sur l'immioration et permanente ou et Copie d'une lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport attestant que la personne Si le ressortissant étranger est exempté de l'obligation d'être titulaire d'un tel permis, copie du document attestant son droit Copie du certificat de sélection délivré Copie de la confirmation de sidence permanente délivrée par les torités canadiennes Copie du certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigratio au Québec en vertu de l'article 3.1 de la Loi attestant que la personne est récipiendaire d'une bourse d'études du gouvernement du Québec en application de la politique relative aux étudiants étrangers dans les collèges et universités du Québec sur l'immigration au Québec le se trouve au Canada de l'immigration sur l'immigration et la protection des réfugiés Une preuve que vous recevez des prestations d'un programme d'aide financière de dernier recours au sens de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (programme d'aide sociale ou programme de solidarité sociale). Une lettre écrite par un centre local de services communautaires (CLSC), par un centre de la protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), par un centre hospitalier, par un centre de réadaptation ou par un centre de services de santé et de services sociaux pour les autochtones cris, recommandant d'exempter le parent du paiement de la contribution réduite pour une plus longue période, indiquant le nombre de journées et de demi-journées de garde nécessaires et mentionnant que l'enfant remplit l'une des conditions prescrites : l'enfant est affecté par un problème psychosocial justifiant qu'il bénéficie de services de garde pour une plus longue durée ou il y a lieu de croire que, sans cette mesure, il serait retiré du milieu familial Une attestation des services de garde reçus précisant notamment la date de début de fréquentation de l'enfant, la date de cessation des services de garde ainsi que le nombre total de journées de garde à contribution réduite dont vous avez bénéficié depuis le 1er septembre de l'année de référence. Si vous recevez une prestation d'un programme d'aide financière de dernier recours (programme d'aide sociale ou programme de solidarité sociale), le nombre total des journées de garde pour lesquelles vous avez été exempté/exemptée de payer la contribution réduite. F Une copie de l'entente de services de garde signée avec la personne responsable d'un service de garde en milieu familial, le cas échéant. Une attestation signée par le directeur de l'école que fréquente l'enfant âgé de 5 ans et plus au 30 septembre de l'année de référence, établissant l'absence d'un service de garde en milieu scolaire ou l'absence de place disponible, selon le cas. DÉCEDVÉ À L'ADMINICEDATION

	RESERVE A L A	DIVINISTRATION					
DÉCISION DU TITULAIRE D	E PERMIS OU DU BUREAU (	COORDONNATEUR DE LA	<b>GARDE E</b>	N MILIEU FAM	ILIAL		
Identification							
Nom du titulaire de permis ou du bureau coordonnateur				Nº de l'établissement			
					1 1 1		
Nom de la personne responsable du service de g	garde en milieu familial	Prénom					
						1 1	
Décision							
Oui La demande du parent est acc	eptée; le parent remplit toutes les	conditions prévues par la loi et p	oar le Règler	ment sur la contri	bution ré	duite.	
Non La demande du parent a été re	efusée pour les motifs suivants :						
·	•						
À remplir si le parent reçoit une p		aide financière de dernier	recours				
(programme d'aide sociale ou programme d	de solidarité sociale)						
Le parent est exempté du paiement de la contribution réduite			Oui	Non			
Le parent est exempté du paiement de la contribution réduite pour plus de 2 journées et demie							
ou 5 demi-journées de garde par semaine puisqu'il présente une lettre de recommandation à cet effet			Oui	Non			
Premier enfant visé par cette demande Deuxième enfant visé			par cette demande				
•	Année Mois Jour	Date du début de la garde		Année	Mois	Jour	
Date du début de la garde				, , , ,	Li	l i '	
	Année Mois Jour			Année	Mois	Jour	
Date de la décision		Date de la décision			<u> </u>		
Signature			Date	Année	Mois	Jour	
			Date		Li	1 .	

## DROIT DE RÉVISION

Le parent qui se croit lésé par la décision d'un titulaire de permis ou d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial à propos de son admissibilité peut demander au ministre de réviser cette décision. La demande doit être faite par écrit et exposer sommairement les motifs invoqués. Elle doit être présentée dans les 90 jours suivant la date à laquelle le parent est avisé de la décision, à l'adresse suivante : Secrétariat général, ministère de la Famille, 425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1.